



Réunion de la CLI du 18 juin 2018

Centrale nucléaire de Saint-Alban





Gestion des déchets

❑ Référentiel réglementaire :

- Code de l'environnement ;
- Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;
- Décision n°2015-DC-0508 de l'ASN du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base.

❑ Qu'est ce qu'un déchet ?

(art. L 541-1 du Code de l'environnement)

Est considéré comme déchet « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau produit ou plus généralement, tout bien meuble, abandonné ou destiné à l'abandon* »

❑ Qu'est ce qu'un déchet radioactif ?

(Selon AIEA)

« *toute matière pour laquelle aucune utilisation n'est prévue et qui contient des radionucléides en concentration supérieure aux valeurs que les autorités compétentes considèrent comme admissibles dans les matériaux propres à une utilisation sans contrôle ou au rejet* »

Définition officielle française (JO du 02/08/2000)

« *Résidu provenant de l'utilisation de matières radioactives, dont aucun usage n'est prévu dans l'état actuel des connaissances et dont le niveau d'activité ne permet pas, sans contrôle, l'évacuation dans l'environnement* »



Gestion des déchets

❑ 6 catégories de déchets radioactifs

- ✓ Déchets à vie très courte
Principalement issus du secteur médical ou de la recherche
- ✓ Déchets de très faible activité (TFA)
Principalement issus de l'exploitation et du démantèlement des installations de l'industrie nucléaire
- ✓ Déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)
Principalement issus de l'exploitation et du démantèlement des installations de l'industrie nucléaire
- ✓ Déchets de faible activité vie longue (FAVL)
Principalement déchets de graphite et déchets radifères
- ✓ Déchets de moyenne activité à vie longue (MAVL)
Principalement issus des activités de traitement (combustibles et effluents)
- ✓ Déchets de haute activité (HA)
Principalement issus du retraitement des combustibles usés





Gestion des déchets

□ Principes de base :

Garantir que les déchets radioactifs sont intégralement traités dans la filière nucléaire.

1. Limiter la production de déchets sans filière ;
 - **éviter les produits interdits** (gestion des produits entrants)
2. Minimiser les volumes et si possible la radioactivité des déchets par :
 - un zonage déchet correct ;
 - des technologies « propres » ;
 - le recyclage ;
 - des traitements adaptés.
3. Trier selon les filières (si possible à la source) : **éviter les mélanges entre catégories**
4. Conditionner sous forme de colis pouvant être pris en charge par un exutoire (stockage, entreposage)
5. Caractériser (si possible à la source) et **assurer la traçabilité** jusqu'à l'élimination du déchet





Protection de l'environnement, Inspection des 4 et 5 juillet 2017

□ Retour inspection renforcée « environnement » :

➤ Points forts :

Gestion des effluents radioactifs et chimiques satisfaisant
Bonne tenue et surveillance des aires extérieures d'entreposages

➤ Axes d'amélioration :

Ecart constaté dans l'encombrement de certains locaux

– **Gestion des charges calorifiques**

➤ Gestion des entreposages des substances dangereuses :

- Entreposages non conformes à remettre en état dans les meilleurs délais
- Remise à niveau des procédures de contrôles de ces aires
- Mise en place d'un registre des substances dangereuses exhaustif
- Surveillance réalisée par EDF parfois jugée comme insuffisante



Inspection du 31 mai 2018

❑ Retour inspection courante « gestion des déchets » :

➤ Points forts :

- ✓ Organisation définie et mise en œuvre pour la gestion des déchets robuste
- ✓ Prise en compte du retour d'expérience de l'arrêt du réacteur 1 de 2017 :
 - *tri à la source, reprise des déchets par les producteurs,*
 - *traçabilité des sacs de déchets*
- ✓ Gestion des charges calorifiques
- ✓ Désencombrement des locaux
- ✓ Sensibilisation des intervenants à la gestion des déchets

➤ Axes d'amélioration :

- Renforcer la structuration du cursus de formation spécifique relatif à la gestion des déchets
- Mise à jour de référentiel du bâtiment de traitement des effluents



Avis global sur la gestion des déchets du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice

- ❑ **L'ASN a constaté des écarts réguliers depuis 2016 dans l'entreposage des déchets dans les installations de traitements.**
 - L'ASN a constaté l'amélioration de la gestion des déchets y compris lors d'une période de forte production en visite décennale.
 - L'ASN note que le site est proactif sur cette thématique et a correctement pris en compte le retour d'expérience.

- ❑ **Mise à jour de l'étude déchets a été approuvée par l'ASN en juin 2018.**
 - Répond aux exigences de la décision « n°2015-DC-0508 de l'ASN du 21 avril 2015 relative à l'étude sur la gestion des déchets et au bilan des déchets produits dans les installations nucléaires de base. »
 - Identifie les actions d'améliorations en matière de gestion des déchets.